



INFORUP

Semaine du 5 au 9 novembre 2018

VOTE AU PARLEMENT ET NEGOCIATIONS AU CONSEIL EUROPEEN POUR UN ACCORD INTERINSTITUTIONNEL SUR LE PROCHAIN CADRE FINANCIER PLURIANNUEL POST 2020 :

Réunie lundi 5 novembre, la commission des budgets du Parlement européen a réaffirmé sa position en faveur d'un cadre financier pluriannuel (CFP 2021-2027) de 1 324,1 milliards d'euros d'engagements (en prix 2018), c'est-à-dire 1,3% du RNB de l'UE à 27 Etats. Cette position de la commission des budgets, qui a adopté le rapport des députés Olbrycht – Thomas – Lewandowski – Deprez, est plus ambitieuse que celle de la Commission européenne, qui envisage un montant égal à 1,1% du RNB. Le rapport sur le CFP post-2020 sera voté par le Parlement réuni en assemblée plénière le 14 novembre prochain. Après l'adoption en plénière, les commissions du Parlement voteront sur les différents programmes législatifs 2021-2027. La commission des budgets s'oppose par ailleurs à la réduction des crédits pour les politiques traditionnelles de l'UE : politique de cohésion, politique agricole commune et politique commune de la pêche. Elle souhaite au contraire augmenter de 10% le budget consacré au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), introduire une allocation spécifique à la transition énergétique de 4,8 milliards d'euros et renforcer les instruments en faveur des politiques de développement et de voisinage de 3,5 milliards d'euros (à l'instar du plan d'investissement pour l'Afrique). La commission des budgets soutient néanmoins la Commission européenne dans ses nouvelles priorités (défense, contrôle aux frontières, asile) et dans la création progressive de nouvelles ressources budgétaires propres (assiette commune pour l'import sur les sociétés, taxation des grandes entreprises du numérique, régime d'échange de droit d'émission, contribution pour protéger

l'environnement en se fondant sur la quantité d'emballages plastiques non recyclés). Enfin, la commission des budgets souhaite que le Conseil européen active la clause dite « passerelle », conformément à l'article 312 § 2 du TFUE, pour voter sur le règlement CFP à la majorité qualifiée. Le Conseil des « affaires générales », qui coordonne la préparation des réunions du Conseil européen, se réunit lundi 12 novembre pour un débat d'orientation sur le prochain CFP. A l'occasion de ce Conseil des « affaires générales », deux jours avant le vote du Parlement en plénière, les ministres des affaires européennes des Etats membres exprimeront leurs positions sur les « questions qu'ils estiment d'une importance capitale pour parvenir à un accord ». Le calendrier sur ce sujet est particulièrement serré puisque le Parlement et la Commission souhaitent qu'un accord politique soit trouvé avant les prochaines élections au Parlement en mai 2019 pour une mise en œuvre des programmes de l'UE en 2021. Cet accord politique est encore incertain et dépendra de la volonté des Etats membres. Si certains députés, comme Isabelle Thomas, pensent que la France et l'Allemagne n'accepteront pas un accord avant ces élections, d'autres ne partagent pas cette position, comme l'un des rédacteurs du rapport à la commission des budgets, Monsieur Olbrycht.

LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE DU PARLEMENT EUROPEEN VOTERA EN FEVRIER SUR LA FUTURE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE : Mercredi 21

novembre prochain, les trois députés rapporteurs sur les propositions de la Commission européenne concernant les règlements relatifs à la Politique agricole commune (PAC) 2021-2027 présenteront leurs travaux au sein de la commission de l'agriculture du Parlement européen. Leurs collègues auront jusqu'au 3 décembre pour déposer leurs amendements et le vote sur ces projets de rapports aura lieu les 18 et 19 février 2019. Il s'agit plus précisément du rapport d'Ulrike Müller (financement, gestion et suivi de la PAC), du rapport d'Esther Herranz Garcia (plans stratégiques de la PAC) et du rapport d'Eric Andrieu (organisation commune de marché – OCM). Suite aux actions de sensibilisation d'EURODOM auprès des eurodéputés membres de la commission de l'agriculture et notamment de M. Andrieu, ce dernier propose de rétablir le budget du POSEI à son niveau actuel. Il s'agit un signal positif après l'engagement pris par le Commissaire de l'agriculture, Phil Hogan, qui avait affirmé devant les acteurs des RUP réunis en juin dernier à Bruxelles qu'il soutiendrait toute proposition du PE ou du Conseil visant à rétablir cette enveloppe, que la Commission européenne avait initialement proposé de réduire de 3,9%. Concernant le volet OCM en tant que tel, le rapporteur ouvre la possibilité d'élargir le rôle des interprofessions, notamment en ce qui concerne les actions de répartition

de la valeur dans les filières et d'harmonisation des normes techniques. Par ailleurs, l'eurodéputée Esther Herranz Garcia propose que la nouvelle PAC entre en vigueur le 1er janvier 2023 et sa collègue Ulrike Müller prône également une « période de transition ». Il est désormais très peu probable que le PE soit en mesure d'adopter ces textes en séance plénière avant les élections européennes de mai 2019. Du côté du Conseil, la Présidence autrichienne espère amener les ministres de l'Agriculture de l'UE à une position commune d'ici fin décembre.

LA COMMISSION EUROPÉENNE REVIENT SUR LA MISE EN PLACE DES ACCORDS COMMERCIAUX AVEC LES PAYS TIERS, SANS ÉTUDIER L'IMPACT DE CEUX-CI SUR LES RUP :

La Commission européenne a publié le 31 octobre dernier son rapport sur la mise en œuvre des accords commerciaux pour l'année 2017, revenant sur les conséquences et l'impact des accords commerciaux signés entre l'Union européenne et certains pays tiers. Ce rapport, malgré les engagements répétés de la Commission (à l'instar de la Stratégie RUP publiée en octobre 2017), ne traite pas spécifiquement de l'impact des accords commerciaux sur les RUP et sur leurs productions sensibles, dont font partie le rhum, le sucre ou encore la banane. Le rapport mentionne en revanche que « l'Amérique Centrale a utilisé au maximum ses quotas sur le sucre et le rhum en vrac, alors que les exportateurs de l'UE ont amélioré l'utilisation de leurs contingents tarifaires, en particulier celui sur le lait en poudre ». Ce constat confirme la concurrence frontale de ces pays sur les productions des RUP. Ce rapport a semble-t-il été bien accueilli par les Etats membres. Les ministres du Commerce des Etats membres se sont par ailleurs réunis aujourd'hui à Bruxelles pour faire un point sur les négociations des différents accords commerciaux en cours.

SEMINAIRE DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES EN MARTINIQUE :

La Martinique a accueilli, du 5 au 9 novembre, le 6^e séminaire des régions ultrapériphériques françaises, lors duquel les acteurs institutionnels et socio-économiques ont eu l'occasion de débattre sur les défis, enjeux et priorités d'investissement des fonds européens sur ces territoires. Les quatre thématiques principales au programme étaient le développement économique, les questions environnementales, l'investissement dans l'éducation, la formation, l'emploi et la mobilité, ainsi que l'intégration des RUP dans leur environnement régional.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 12 AU 16 NOVEMBRE 2018

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 12/11	19h30 : Commission de l'agriculture et du développement rural Rapport pour avis sur le fonds européen de développement régional et fonds de cohésion			
Mardi 13/11				
Mercredi 14/11				
Jedi 15/11	10h : Commission du développement régional	Cecilia Malmström participe à la réunion plénière du partenariat stratégique UE-Afrique du Sud		Sommet UE-Afrique du Sud à Bruxelles.
Vendredi 16/11				